

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – POFI ENGINEERING SA

I. Préambule

Les présentes conditions générales s'appliquent exclusivement aux relations commerciales de POFI Engineering SA, sauf stipulations contraires prévues dans un devis ou un contrat-cadre signé par les deux parties. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions, qui prévalent sur les conditions générales d'achat du client.

II. Langue et Droit applicable

La langue contractuelle est le français. Le présent contrat est régi par le droit luxembourgeois. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort du siège social de POFI Engineering SA.

III. Prix et Modalités de paiement

1. **Prix** : Les prix sont stipulés hors taxes (HT), départ nos ateliers. Les frais de port et d'emballage sont facturés en sus. Les devis sont valables pour une durée de 30 jours.
2. **Paiement** : Le paiement s'effectue exclusivement par **virement bancaire** aux coordonnées mentionnées sur nos factures. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.
3. **Échéances** : Sauf dérogation écrite, le règlement est dû à 30 jours fin de mois suivant la mise à disposition.
4. **Pénalités de retard** : Conformément à la loi luxembourgeoise du 29 mars 2013, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans formalité, l'application d'intérêts de retard calculés sur la base du taux directeur de la BCE majoré de 8 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros minimum. Toute échéance impayée rend immédiatement exigibles toutes les créances restantes.

IV. Commande et Exécution

Le délai d'exécution court à compter de la réception de la commande conforme et du paiement de l'acompte convenu. Toute modification de commande par le client est soumise à l'acceptation écrite de POFI Engineering SA et peut entraîner un ajustement des délais et des prix.

V. Réserve de propriété

POFI Engineering SA conserve la propriété pleine et entière des marchandises jusqu'au paiement complet de leur prix en principal et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, POFI Engineering SA se réserve le droit de revendiquer les marchandises.

VI. Garantie

1. **Durée** : Le matériel est garanti **12 mois** à compter de la date de mise à disposition (bon de livraison).
2. **Couverture** : La garantie couvre les vices cachés et défauts de fabrication, sous réserve d'un stockage et d'une utilisation conformes aux règles de l'art.
3. **Exclusions** : La garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale, de négligence, de défaut

d'entretien, de conditions de stockage inappropriées ou de modification non autorisée du matériel.

VII. Limitation de responsabilité

Sauf faute lourde ou dolosive, la responsabilité de POFI Engineering SA est strictement limitée au montant total de la commande concernée. En aucun cas, POFI Engineering SA ne pourra être tenue responsable de préjudices indirects tels que pertes d'exploitation, manque à gagner, préjudices commerciaux ou dommages immatériels subis par le client ou un tiers.

VIII. Protection des données (RGPD)

POFI Engineering SA agit en tant que responsable de traitement pour les données personnelles collectées dans le cadre de la relation commerciale.

1. **Données traitées** : Nous collectons les noms, prénoms, adresses e-mail, numéros de téléphone et coordonnées bancaires de nos interlocuteurs professionnels.
2. **Finalités** : Le traitement est nécessaire à l'exécution du contrat, à la gestion administrative des commandes, au suivi de la garantie et à l'envoi d'informations techniques liées au matériel fourni.
3. **Conservation** : Les données sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale, augmentée de la durée des prescriptions légales.
4. **Droits des personnes** : Conformément au RGPD, nos clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition au traitement et à la portabilité de leurs données. Ces droits peuvent être exercés en nous contactant par écrit à l'adresse de notre siège social.

IX. Litiges Internationaux

1. **Loi applicable** : Les présentes conditions générales et toutes les relations contractuelles en découlant sont régies par le droit luxembourgeois, à l'exclusion des règles de conflit de lois. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne de 1980) est expressément écartée.
2. **Médiation** : En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.
3. **Compétence juridictionnelle** : À défaut de résolution amiable, tout litige découlant de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du contrat sera porté exclusivement devant les juridictions compétentes du siège social de POFI Engineering SA (Luxembourg).

X. Force Majeure

Les obligations de POFI Engineering SA seront suspendues en cas de survenance d'un cas de force majeure (incluant, sans s'y limiter : grèves, incendies, interruptions de transport, crises sanitaires, pénuries de matières premières) rendant l'exécution du contrat impossible ou excessivement onéreuse.